

Depuis le reste du territoire national à destination des territoires suivants	Vacciné / non vacciné	motif impérieux O/N	conditions sanitaires	documents à produire (1)	conséquences sanitaires à l'arrivée
Guadeloupe Guyane Martinique Mayotte Saint Barthélemy Saint Martin La Réunion Nouvelle Calédonie	vacciné	pas de motif impérieux		- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	
	non vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justificatifs correspondants - résultat de test - déclaration sur l'honneur (test arrivée + quarantaine + test à l'issue)	Test possible à l'arrivée Isolement prophylactique 7 jours + test covid à l'issue
Saint-Pierre et Miquelon	vacciné			- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	
	non vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- résultat de test - déclaration sur l'honneur : acceptation du test à l'arrivée + mention du lieu de quarantaine + test à l'issue	Test possible à l'arrivée Quarantaine décidée par le préfet+ test covid à l'issue
Wallis et Futuna	vacciné				
	non vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justifs - déclaration sur l'honneur : test à l'arrivée + lieu de quarantaine +test à l'issue - résultat test	Test possible à l'arrivée Quarantaine décidée par représentant de l'Etat + test Covid à l'issue
Polynésie-Française	vacciné	pas de motif impérieux		- justificatif du statut vaccinal - résultat de test	
	non vacciné	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justifs - résultat de test - déclaration sur l'honneur : test à l'arrivée + lieu de quarantaine + test à l'issue	Test possible à l'arrivée Quarantaine décidée par la préfet + test covid à l'issue

Non respect : refus d'embarquement et, le cas échéant, refus d'entrée, sauf ressortissants français, et ressortissants étrangers résidents en France

(1) Les mineurs accompagnant des personnes majeures vaccinées sont dispensés de :  
- de justificatif vaccinal  
- de justifier un motif impérieux et de présenter une attestation sur l'honneur d'acceptation de test à l'arrivée  
Ils ne sont pas dispensés de test PCR

(2) toute personne de 18 ans et plus doit être vaccinée pour voyager ; ne sont pas soumises à cette obligation les personnes de 12 à 17 ans et celles majeures qui en sont réglementairement dispensées pour raison médicale. **Le 13 mars 2022**

Vers le reste du territoire national en provenance des territoires suivants	Vacciné / non vacciné	motif impérieux O/N	conditions sanitaires	documents à produire (1)	conséquences sanitaires à l'arrivée
<b>Guadeloupe</b> <b>Guyane</b> <b>La Réunion</b> <b>Martinique</b> <b>Mayotte</b> <b>Saint Barthélemy</b> <b>Saint Martin</b> <b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>vacciné</b>	pas de motif impérieux	pas d'exigence Sauf pour les vols en provenance de Mayotte : test PCR ou antigénique < 48 h	- justificatif de statut vaccinal + pour les vols en provenance de Mayotte : test PCR ou antigénique < 48 h	
	non vacciné	<b>motif impérieux</b>	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h Sauf pour les vols en provenance de Mayotte : test PCR ou antigénique < 48 h	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur - résultat de test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h Sauf pour les vols en provenance de Mayotte : test PCR ou antigénique < 48 h	Test possible à l'arrivée Quarantaine prophylactique 7 jours + test covid à l'issue
<b>Saint Pierre et Miquelon</b>	<b>vacciné</b>	pas de motif impérieux	pas d'exigence	- justificatif de statut vaccinal	
	non vacciné		- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- résultat de test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	
<b>Wallis-et-Futuna</b>	<b>vacciné</b>	pas de motif impérieux	Pas d'exigence	Justificatif de statut vaccinal.	
	non vacciné	<b>motif impérieux</b>	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur - résultat de test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	Test possible à l'arrivée Quarantaine prophylactique 7 jours + test covid à l'issue
<b>Polynésie-Française</b>	<b>vacciné</b>	pas de motif impérieux	Pas d'exigence	Justificatif de statut vaccinal.	
	non vacciné	<b>motif impérieux</b>	- test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	- attestation de déplacement (motif impérieux) + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur - résultat de test PCR < 72 h ou antigénique < 48 h	Test possible à l'arrivée Quarantaine prophylactique 7 jours + test covid à l'issue

Non respect : refus d'embarquement et, le cas échéant, refus d'entrée, sauf ressortissants français, et ressortissants étrangers résidents en France

(1) Les mineurs accompagnant des personnes majeures vaccinées sont dispensés de :

- de justificatif vaccinal
  - de justifier un motif impérieux et de présenter une attestation sur l'honneur d'acceptation de test à l'arrivée
- Ils ne sont pas dispensés de test PCR

Le 13 mars 2022

Destination depuis pays étranger	Pays de provenance	Vacciné / non vacciné	motif impérieux O/N	conditions sanitaires	documents à produire (1)	conséquences sanitaires à l'arrivée	
<p>Toute personne souhaitant se déplacer vers le territoire national en provenance d'un pays « orange » ou « rouge » doit présenter une déclaration sur l'honneur attestant :</p> <p>- qu'elle ne présente pas de symptômes d'infection à la covid-19, ET</p> <p>- qu'elle n'a pas connaissance qu'elle a été en contact avec un cas confirmé de covid-19 durant les 14 jours précédant le Voyage, ET</p> <p>- pour les personnes pour les personnes de douze ans et plus qu'elle s'engage à accepter qu'un test ou examen de dépistage de détection du SARS COV2 puisse être réalisé à l'arrivée.</p>							
Guadeloupe Guyane Martinique Mayotte Saint Barthélemy Saint Martin La Réunion  Nouvelle-Calédonie	PAYS « VERTS »  Etats de l'espace européen : UE + Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Martin, Saint-Siège et Suisse	vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (3)	
		non vacciné	motif impérieux		- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement quarantaine 7j + test à l'issue	quarantaine 7j + test à l'issue	
	Etats tiers :  Arabie-Saoudite, Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Bénin, Belize, Bolivie, Botswana, Boutan, Burkina Faso, Bresil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Canada, Congo et République démocratique du Congo, Colombie, Comores, Corée du Sud, Côte-d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Emirats Arabes Unis, Équateur, Egypte, Eswatini, États-Unis, Éthiopie, Fidji, Honduras, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée Bissau, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iraq, Japon, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Madagascar, Maroc, Maurice, Mauritanie, Malawi, Mozambique, Myanmar (ex Birmanie), Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Ouganda, Qatar, Rwanda, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Salvador, Samoa, Sénégal, Seychelles, Soudan, Soudan du sud, Sri Lanka, Taïwan, Tanzanie, Tchad, Timor Oriental, Togo, Tunisie, Vanuatu,	vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (3)	
		non vacciné	motif impérieux		- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement quarantaine 7j + test à l'issue	quarantaine 7j + test à l'issue	
	PAYS « ORANGE »		vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- résultat de test - justificatif de statut vaccinal	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (3)
			non vacciné	motif impérieux		- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement quarantaine 7j + test à l'issue	- Test éventuel - quarantaine 7j + test à l'issue
Polynésie française	PAYS « VERTS »  Etats de l'espace européen : UE + Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Martin, Saint-Siège et Suisse	vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (3)	
		non vacciné	motif impérieux		- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10j + test	Test possible à l'arrivée Quarantaine 10j + test à l'issue	
	Etats tiers :  Arabie-Saoudite, Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Bénin, Belize, Bolivie, Botswana, Boutan, Burkina Faso, Bresil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Canada, Congo et République démocratique du Congo, Colombie, Comores, Corée du Sud, Côte-d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Emirats Arabes Unis, Équateur, Egypte, Eswatini, États-Unis, Éthiopie, Fidji, Honduras, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée Bissau, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iraq, Japon, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Madagascar, Maroc, Maurice, Mauritanie, Malawi, Mozambique, Myanmar (ex Birmanie), Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Ouganda, Qatar, Rwanda, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Salvador, Samoa, Sénégal, Seychelles, Soudan, Soudan du sud, Sri Lanka, Taïwan, Tanzanie, Tchad,	vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (3)	
		non vacciné	motif impérieux		- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10j + test	Test possible à l'arrivée Quarantaine 10j + test à l'issue	
	PAYS « ORANGE »		vacciné	Pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- résultat de test - justificatif de statut vaccinal	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (3)
			non vacciné	motif impérieux		- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10j + test	Test possible à l'arrivée Quarantaine 10j + test à l'issue
Saint-Pierre et Miquelon	PAYS « VERTS »  Etats de l'espace européen : UE + Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Martin, Saint-Siège et Suisse	vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (3)	
		non vacciné	motif impérieux		- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10j + test	Test possible à l'arrivée Quarantaine 10j + test à l'issue	
	Etats tiers :  Arabie-Saoudite, Afrique du Sud, Angola, Argentine, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Bénin, Belize, Bolivie, Botswana, Boutan, Burkina Faso, Bresil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Canada, Congo et République démocratique du Congo, Colombie, Comores, Corée du Sud, Côte-d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Emirats Arabes Unis, Équateur, Egypte, Eswatini, États-Unis, Éthiopie, Fidji, Honduras, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée Bissau, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iraq, Japon, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Madagascar, Maroc, Maurice, Mauritanie, Malawi, Mozambique, Myanmar (ex Birmanie), Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Ouganda, Qatar, Rwanda, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Niévès, Salvador, Samoa, Sénégal, Seychelles, Soudan, Soudan du sud, Sri Lanka, Taïwan, Tanzanie, Tchad, Timor Oriental, Togo, Tunisie, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbaboue	vacciné	pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- justificatif de statut vaccinal - résultat de test	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (3)	
		non vacciné	motif impérieux		- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10j + test	Test possible à l'arrivée Quarantaine 10j + test à l'issue	
	PAYS ORANGE		vacciné	Pas de motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- résultat de test - justificatif de statut vaccinal	Si embarquement indu : Non admission sauf exception (3)
			non vacciné	motif impérieux		- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : engagement respect quarantaine 10j + test	Test possible à l'arrivée Quarantaine 10j + test à l'issue
Wallis et Futuna	Tous pays	tous passagers	motif impérieux	- Test PCR ou TAG négatif < 24 heures (si ≥ 12 ans)	- résultat de test - attestation de déplacement + justificatifs correspondants - déclaration sur l'honneur : test à l'arrivée + lieu de quarantaine + test à l'issue	Test aléatoire à l'arrivée Quarantaine + test à l'issue	

Non respect : refus d'entr.

(1) Les mineurs accompagnant des personnes majeures vaccinées sont dispensés de :

- de justificatif vaccinal

- de justifier un motif impérieux et de présenter une attestation sur l'honneur d'acceptation de test à l'arrivée

ils ne sont pas dispensés de test PCR

Toute personne non vaccinée souhaitant se déplacer depuis Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte à destination d'un pays orange ou rouge doit justifier d'un motif impérieux

(2) toute personne de 18 ans et plus doit être vaccinée pour voyager ; ne sont pas soumises à cette obligation les personnes de 12 à 17 ans et celles majeures qui en sont médicalement dispensées pour raison médicale.

(3) A l'exception des personnes suivantes (ressortissants français dans tous les cas, ainsi que les ressortissants des Etats de l'espace européen et des ressortissants de pays tiers résidant en France, qui feront l'objet d'un auto-quarantaine ou d'une quarantaine et d'une verbalisation.

Le 13 mars 2022

Départ vers pays étranger en provenance des territoires suivants	Pays de destination	Vacciné / non vacciné	motif impératif O/N	documents à produire (1)
Guadeloupe Guyane La Réunion Martinique Mayotte Saint-Barthélemy Saint-Martin Nouvelle-Calédonie	PAYS « VERTS »	Tous passagers	pas de motif impératif	
	PAYS ORANGE	Vacciné (2)	pas de motif impératif	Justificatif de statut vaccinal
	PAYS ORANGE	Non vacciné	Motif impératif	attestation de déplacement + justificatifs correspondants
Saint-Pierre et Miquelon	PAYS « VERTS »	tous passagers	pas de motif impératif	
	PAYS ORANGE	tous passagers	pas de motif impératif	
Polynésie française	PAYS « VERTS »	tous passagers	pas de motif impératif	
	PAYS ORANGE	tous passagers	pas de motif impératif	
Wallis et Futuna	tous pays	tous passagers	motif impératif	attestation de déplacement + justificatifs correspondants

(1) Non respect : refus d'embarquement

(2) Les mineurs accompagnant des personnes majeures vaccinées sont dispensés de :  
- de justificatif vaccinal  
- de justifier un motif impératif

Le 13 mars 2022